



Montpellier, le 27 novembre 2007

LE PRÉSIDENT

PRÉSIDENT

à

Monsieur Gérard MARTINEZ
AAE-IAE
BP 6055
34030 Montpellier cedex 1

Nos Réf. :

- Lettre Recommandée avec Accusé de Réception. N° RA 55 194 070 9 FR du 18/07/2007
et son avis de réception en date du 03/08/2007.

Monsieur,

Par lettre recommandée en date du 31/10/2007 vous me demandez un rendez-vous afin de plaider la cause de relations harmonieuses entre votre Association des Anciens Elèves de l'Institut d'Administration des Entreprises (AAE-IAE) et l'UM2.

Vous reconnaissez ainsi implicitement, ce que nous avons pu constater avec l'aide de la DEAC, que vous continuez à occuper un local, au sein du CREGOR, au bâtiment 19 de l'UM2.

Vous méconnaissiez ainsi les termes de ma lettre recommandée citée en référence, par laquelle je vous demandais de quitter ces lieux, et vous êtes maintenant en situation d'occupation sans droit ni titre.

Vous comprendrez que ce n'est pas par de tels agissements que vous pourrez nous convaincre de bons rapports ultérieurs.

Sans préjuger aucunement des rapports futurs qui pourraient être établis entre votre association et l'UM2, par l'intermédiaire de l'IAE, et qui n'impliqueraient pas, de toute façon, la nécessité de libérer votre association sur place, je vous confirme que la décision qui vous a été notifiée au mois de juillet 2007 est irrévocable.

Votre association doit libérer le local qu'elle occupe indûment au bâtiment 19, dans les meilleurs délais et en tout état de cause, avant le 20 décembre 2007, sous peine que soit engagée à votre rencontre toute action judiciaire nécessaire au respect des intérêts de mon université.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Jean-Louis CUO 

Cc à : M. le Directeur de l'IAE (pour information)
M. le Directeur de la DEAC (pour attribution)

PLACE EUGENE BATAILLON 34095 MONTPELLIER CEDEX 5

TEL : 04 67 14 30 30 . FAX : 04 67 14 48 08 . E.MAIL : presidence@univ-montp2.fr

Pg: 1

A4-N4



Fax émis par :